



Madame, Monsieur,

Vous avez passé le concours national de praticien hospitalier cette année et nous tenions à vous donner quelques précisions quant à l'organisation de cette session.

Vous étiez plus de 6 300 candidats à concourir, soit une augmentation de 57% par rapport à la précédente session. Dans 52 spécialités sur 9 semaines, les 468 membres de jury et l'équipe du CNG se sont mobilisés et engagés pour organiser ce concours national, qui est un moment très important pour tous.

De surcroît, il s'agissait de la **première session du concours sous le format issu du Ségur de la santé**, travaillé au printemps 2021 avec les organisations syndicales représentatives des praticiens hospitaliers et les représentants des établissements. Le nouveau format de ce concours a été mis en œuvre par le CNG dans des délais très resserrés.

Vous avez bénéficié de plusieurs avancées importantes, en particulier :

- des modifications permettant aux docteurs juniors de s'inscrire au concours et de prendre leur poste dès le mois de juin de l'année au cours de laquelle ils le passent, au lieu d'attendre d'avoir 24 mois d'inscription à l'ordre des médecins dans le dispositif précédent. Ce point était une évolution particulièrement attendue par les établissements et les candidats ;
- la simplification des modalités d'inscriptions (contenu du dossier, dématérialisation des inscriptions) ;
- la simplification du concours lui-même : une seule épreuve orale avec le jury pour tous les candidats alors que coexistaient auparavant 2 types de concours avec 2 épreuves orales pour le type 2 ;
- la possibilité pour les candidats résidant en Outre-mer de passer le concours en visio depuis l'ARS de leur région. Sur les 230 candidats ultramarins inscrits initialement seuls 197 ont souhaité bénéficier de cet aménagement pour les épreuves de cette année, le reliquat des candidats concernés ayant opté pour le présentiel à Rungis.
- la possibilité pour les candidats présentant un certificat médical d'impossibilité de se déplacer, de passer le concours en visio depuis l'ARS de leur région. 70 candidats ont sollicité initialement cette disposition mais le report des épreuves du mois de janvier a permis à 149 candidats de bénéficier d'un aménagement d'épreuve à ce titre cette année.

C'est donc au total 346 aménagements qui ont été gérés en relation avec les ARS concernées et les services spécifiques de Nouvelle Calédonie et Polynésie française.

Compte tenu de l'augmentation conséquente des candidats, le CNG a dû mobiliser davantage de membres de jury, soit plus de 450 Professeurs des Universités-Praticiens Hospitaliers et Praticiens Hospitaliers. Dans le contexte épidémiologique de décembre 2021 et janvier 2022, le CNG a rencontré d'importantes difficultés pour constituer les jurys, les professionnels étant très mobilisés pour la gestion de la crise dans leurs établissements ou eux-mêmes touchés par le virus. Ainsi, par exemple, les défections régulières et en cascade pendant cette période des titulaires et des suppléants en médecine générale ont concerné 30% du jury.

Face à la situation et devant le risque d'annulation du concours par défaut de jurys constitués, le passage en visio des jurys a donc été décidé en urgence par le CNG le 12 janvier 2022. Cela a toutefois nécessité un délai supplémentaire de 3 semaines afin de sécuriser, avant le démarrage des auditions, les conditions techniques de la visio avec les 468 membres de jury. Ce décalage de calendrier a conduit à un télescopage avec les vacances scolaires de certaines zones, situation que le CNG essaie en règle générale d'éviter. Ces différents facteurs ont repoussé d'autant l'envoi de vos convocations qui n'a donc pu être fait que tardivement.

Plusieurs d'entre vous se sont demandés pourquoi le concours n'avait pas été organisé en visio pour les candidats. En 2021, au moment de la concertation pour moderniser le concours, la majorité des organisations syndicales de praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires et des représentants des établissements était défavorable à ce que les candidats passent leurs auditions en visio tenant à une sélection par les pairs via un oral en présentiel. Par ailleurs, l'utilisation de la visio conférence pour les concours est encadrée par des règles précises visant à assurer l'égalité entre les candidats et la sécurisation des connexions ne rendant pas possible par exemple des auditions via des applications d'usage courant pour de simples réunions depuis son domicile ou son lieu de travail.

Comme il s'y était engagé au cours des réunions de travail ayant abouti au printemps 2021 à définir ce nouveau format du concours, le CNG programme actuellement un retour d'expérience sur cette session, afin que toutes les expressions puissent être entendues, dans le respect des principes de souveraineté et d'indépendance des jurys. Dans une démarche d'amélioration continue, les prochaines sessions du concours pourront donc bénéficier de ce retour d'expérience.

Eve PARIER

Directrice générale du
Centre national de Gestion